

Montreal 2003-11-15

Envoi préalable par voie Poste & Fax

Par: Jean-Mil Dolbec

M. H. P. Gué.

A: l'attention de  
 Mme Dominique Barrette  
 2055 rue Peel, bur. 550  
 Montréal

- Opinions -

Concernant la consultation sur "Le Plan Métropolitain de Gestion des Matières Résiduelles" (PMGMR)

Monsieur le président  
 de l'audience publique du PMGMR.

Mon intervention se veut brève et aussi précise que possible.

Vous n'êtes pas sans savoir que le recyclage des feuilles et les encombrants entre autres sont ou étaient une priorité pour la ville de Montréal depuis 1994 et opérationnel depuis 1995. A la fin de 2001 il y avait 51 éco-quartiers, 10 éco-centres, selon le document du PMG il y en aurait, 17 éco-centres;

- 1- En 2000 suivant le bilan de fin d'année de la ville de Montréal, le volet 3R propreté, recyclage et embellissement avait un rendement de 36%, la collecte sur la rue comptait à elle seule en 1999/24% et en 2000/31% à cela il faut ajouter l'apport des éco-centre pour les quels j'en ai pas d'information, ceci n'est pas négligeable.
- 2- Le tout a été sanctionné en 1998 par le règlement R.R.V.M.C.S.O.1.1 99-100 art's 1-35
- 3- Dans le guide de consultation à la page #3 M<sup>r</sup> André Boileau fait état et se cite.  
 "Que sur le territoire de la C.M.M nous détournons des lieux d'enfouissement sanitaire un bien maigre 17% des matières résiduelles produites" et l'objectif à atteindre est de 60%"  
 Je crois que cet objectif soit un rêve en couleur, non parce que je n'y crois pas, mais pas dans 3-5 ans ou suivant l'échéancier de 2006-01-01
- 4- Une autre raison pour laquelle j'ai douté c'est qu'à l'heure actuelle la CMM veut établir une collecte sélective de rue avec des sacs de plastique?  
 Y aurait-il d'autres genres de collecte en rue?

5- Eco-parc

À la page #7 du même document l'on fait état qu'un total de 62 éco-parc seront nécessaires sur le territoire de la CMM dont 45 nouveaux et le reconversion des éco-centre existants, en éco-parc complets l'on parle aussi de 102 dépôts permanents?

6- À la page #8 l'on parle des LES dont celui de Lachenaie faisant partie du territoire de la CMM à ce que je sache c'est sur le territoire de la MRC des Moulins?

7- RDD page #7 l'on se leurre si par cette méthode l'on croit que les citoyens et les éboueurs vont s'y adhérer avec autant de souplesse.

8- Page #8 Résidus de jardin et de table.  
Amon humole plaint de voir cette idée a déjà été mis à l'essai ce fut un fiasco.

9- En conclusion j'estime que la mise en place du PMGMR est souhaitable mais pas dans sa forme tel que présente. Il paraît évident que la structure mise en place par la ville de Montréal en 94-95 pour les 3R soit dénuée pour la CMM.  
Je n'en suis pas si sûr et même très sceptique.

Je concède que la taille de la VdM et celle de la CMM est très différente, mais les principes de bases déjà établies peuvent avec avantage demeurer les mêmes tout en épargnant de l'argent à la CMM et à ses citoyens (nés). Donc pourquoi tout chambouler par une super structure, plutôt que d'améliorer celle déjà existante, en lui ajoutant du mordant par le biais du réajustement déjà en vigueur, secondé par des inspecteurs et des éboueurs plus performants

P.S  
 Le sujet me tient  
 toujours à cœur  
 comme ancien membre  
 fondateur d'un éco-quartier

Merci de m'entendre  
 Bien à vous  
 Jean-mil Dalbec